



ÉLECTION DE LA MUNICIPALITÉ DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

Dimanche 7 mars 2021, Législature 2021-2026

INFORMATIONS AUX ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS

Informations candidature

Compétences, devoirs et fonctions de la Municipalité

La Municipalité est **l'organe exécutif** de la commune, c'est-à-dire responsable de la **gestion** de la commune et de son **administration**. Elle gère notamment les affaires liées aux finances, aux travaux, au social, à l'urbanisme, aux services industriels et à la sécurité. C'est elle qui développe et porte les projets communaux. Ses conseillers municipaux endossent une **charge publique** et travaillent de **manière collégiale**.



Pour plus d'informations sur les autorités communales, les compétences de la municipalité et la fonction de conseiller·ère municipal·e, consultez le site internet de l'Etat de Vaud : <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/autorites-communales/la-municipalite>

La Municipalité actuelle compte une conseillère municipale et quatre conseillers municipaux. Pour la nouvelle législature, deux sièges au moins sont à repourvoir, Mme Seema Ney et M. Marc Tille ayant décidé de ne pas se représenter.

Profil requis pour être candidat·e au poste de conseiller·ère municipal·e

- Disponibilité, connaissances et intérêt pour assumer une charge publique ;
- Aptitudes à communiquer et à s'intégrer dans une équipe ;
- Remplir les conditions d'éligibilité au niveau communal (**voir page 2 du présent bulletin d'information**).

Demande de renseignements

Vous désirez obtenir plus d'informations quant à la nature des tâches, l'engagement, la disponibilité ou vous souhaitez annoncer votre candidature ?



Contactez-nous !

| | | |
|--|---------------|----------------------------|
| Syndic M. Markus Mooser | 079 430 63 42 | markusmooser@bretigny.ch |
| Président du Conseil général et du bureau électoral M. Arnold Ottonin | 079 382 18 64 | conseilgeneral@bretigny.ch |
| Secrétaire municipale Mme Melchiade Jeannin | 021 731 25 74 | administration@bretigny.ch |

Dépôt de candidature

Formulaires pour dépôt de candidature officielle

Une candidature est officielle lorsque le candidat ou la candidate a déposé **le formulaire officiel de candidature, accompagné d'une liste comportant la signature de 5 parrains/marraines (électeurs/électrices qui soutiennent la candidature)**. Ces documents seront disponibles dès le 17 décembre 2020 à l'Administration communale et sur le site internet de la Commune.

Conditions d'éligibilité

- Avoir 18 ans révolus
- Etre domicilié·e dans la Commune
- Si vous êtes titulaire d'un permis B ou C, vous devez être établi·e depuis plus de 10 ans en Suisse, dont trois ans au moins dans le Canton de Vaud.

Délai légal pour le dépôt d'une candidature officielle

Pour le 1^{er} tour de la Municipalité, les formulaires signés par le candidat ou la candidate et ses parrains/marraines sont **à remettre au greffe municipal du lundi 11 janvier au lundi 18 janvier 2021 à 12 heures précises.**

Dates à retenir

Déroulement de la période électorale

Mercredi
18 novembre 2020
SÉANCE ANNULÉE

La séance de présentation, annoncée pour le 18 novembre 2020 a été annulée, en raison des conditions sanitaires. Dans le climat d'incertitude qui règne actuellement, **il est impossible de fixer une nouvelle date et garantir que cette assemblée publique (non obligatoire) pourra avoir lieu.**

Mercredi
16 décembre 2020
20h15
(sous réserve des conditions sanitaires)

Séance du Conseil général

Lors de cette séance, les noms des personnes qui se seront déclarées candidat·e·s à ce jour seront communiqués aux membres du Conseil général pour information.

→ Il sera encore possible de déposer sa candidature jusqu'au 18 janvier 2021.

17 décembre 2020
-
18 janvier 2021

Affichage des noms des candidat·e·s

Durant cette période, les noms de tous les candidat·e·s déjà connus seront affichés au pilier public et publiés sur le site internet de la commune.

→ www.bretigny.ch/elections-communales-2021

18 janvier 2021

Dernier délai de **dépôt de candidatures** jusqu'à 12 heures précises.

février 2021

Envoi du matériel électoral, avec curriculum vitae résumé des candidat·e·s.

7 mars 2021

Jour des élections

Dans notre Commune, le premier et le deuxième tour des élections à la Municipalité se déroulent la même journée.

En cas de deuxième tour, le vote doit se faire en présentiel, en se rendant au bureau de vote.



Nous vous encourageons à vous trouver dans le village la journée du 7 mars 2021, afin de participer et suivre le déroulement des élections !

Informations complémentaires

Où et comment obtenir des informations sur les élections communales 2021 à Bretigny-sur-Morrens ?

- Pilier public
- Site officiel www.bretigny.ch/elections-communales-2021
- Application smartphone OiOiWeb (voir sur le site de la Commune)

Pour ma Commune

Initiée par l'Etat de Vaud, la campagne *Pour ma Commune* vous permettra également d'accéder à diverses informations en lien avec les élections communales 2021.



Consultez le site
www.pour-ma-commune.ch
pour en savoir plus !

DES IDÉES



PORTEZ-VOUS CANDIDAT·E
AUX ÉLECTIONS COMMUNALES !

Le Président du Conseil général et la Municipalité sont à votre disposition pour toute question et vous remercient de l'attention que vous porterez à ces lignes !